

# Chiffres, faits et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **26 (1946)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

## FRANCE

### PARFUMERIE

Une nouvelle procédure est entrée en vigueur pour l'attribution de licences d'importation de matières premières pour la parfumerie. Les importateurs traditionnels seuls seront autorisés à passer des commandes à l'étranger. Le ministère de l'Economie nationale a octroyé un crédit de démarrage de 300 millions de francs français au Secrétaire général de la commission de liaison de la parfumerie.

### COMMERCE EXTÉRIEUR

Un avis aux exportateurs paru au « Journal Officiel » du 8 mars, succédant à ceux des 3 juillet 1945, 10, 15, 16, 20, 23 février et 8 mars 1946, mentionne une nouvelle liste de produits dont l'exportation peut-être effectuée sans licence. Il s'agit notamment des vins d'appellation contrôlée, de l'horlogerie, de matériel de chauffage électrique, de machines et pièces de machines, d'accessoires de bicyclettes, etc.

### FOIRE DE BORDEAUX

**23 juin-8 juillet 1946**

L'assemblée générale du Comité de la Foire de Bordeaux s'est tenue le 25 février, sous la présidence de M. Audegil, député-maire de Bordeaux. Après avoir insisté sur les immenses difficultés qui rendent la tâche des administrateurs extrêmement délicate, M. Desse, président du comité, a exprimé sa foi dans les destinées de l'œuvre d'intérêt général qu'est la Foire de Bordeaux, coloniale et internationale. A ce jour, a-t-il déclaré, la moitié des stands disponibles est retenue et les demandes parviennent à un rythme accéléré, ce qui fait bien augurer du résultat final.

### ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU TRAVAIL

Sous l'égide de la Confédération française des professions, une exposition d'organisation scientifique du travail aura lieu à Paris, 100, rue de l'Université, du 21 au 31 mars 1946.

### CHANGES

En application du nouveau régime de liberté d'exportation de certains produits, l'Office des changes délivre actuellement 700 visas par jour. On prévoit l'ouverture prochaine de succursales de cet Office dans toute la France, le 15 mars à Lille et fin mars à Lyon; au début de mai, on en comptera une dizaine.

### ART ET CRÉATION

L'Office professionnel d'Art et Création a ouvert 23, rue de la Paix à Paris, un centre d'accueil pour diriger et faciliter les démarches de tous les industriels étrangers désireux de nouer des relations d'affaires avec les différentes branches de cette industrie.

### TRANSPORTS

En raison du meilleur état de parc de matériel ferroviaire l'emploi de wagons couverts pour le transport de mobiliers vient d'être à nouveau autorisé. Toutefois cette faculté ne constitue nullement un droit à la fourniture du matériel.

### FOIRE DE LYON

**27 avril-5 mai 1946**

L'importance de la prochaine Foire de Lyon témoignera mieux que tous les discours de la volonté de relèvement de la France. Toutes les industries du pays seront représentées depuis la grosse métallurgie jusqu'à la bijouterie la plus délicate, en passant par la chatoyante gamme de la mode et du vêtement. L'industrie suisse y sera représentée en de nombreux stands.

Un train spécial reliera Genève-Lyon pour la journée franco-suisse, qui coïncidera avec l'inauguration, le 27 avril.

## SUISSE

### COMMERCE EXTÉRIEUR

« La Feuille officielle suisse du commerce » du 21 février 1946, a publié une ordonnance du Département fédéral de l'économie publique du 18 février 1946, relative à la surveillance des importations et des exportations, contenant notamment une liste de marchandises pour lesquelles

un permis d'importation n'est plus nécessaire. Il s'agit entre autres des souliers et pantoufles, bois de construction, tissus de coton, soies de porc, zinc, produits d'origine végétale ou animale pour usage pharmaceutique et pour la parfumerie, huile essentielle de citron, d'orange, d'alcool méthylique et d'huile minérale.

## FRANCE-SUISSE

### CENTRE DES JEUNES PATRONS

La Chambre de commerce suisse en France a organisé une tournée de conférences en Suisse, du Centre des jeunes patrons, du 28 janvier au 2 février 1946. Sous les auspices de la Fédération des associations patronales corporatives de Genève, de la Chambre de commerce vaudoise à Lausanne, de la Société bernoise pour la politique sociale à Berne et de la Société d'études d'économie politique à Zurich, M. André Coret, délégué général du Centre des jeunes patrons, a défini les droits et les devoirs du chef d'entreprise tels que les conçoit cette association.

La presse a fait largement écho de ces manifestations, témoignant un vif intérêt à l'effort déployé par les patrons

français pour améliorer les relations du travail et du capital et pour donner un élan nouveau à la production industrielle française.

### VISAS

Depuis le 5 mars, l'obligation des **visas français** est supprimée pour les Français se rendant à l'étranger ou en provenant. Ils sortent librement de France sous le couvert de leur seul passeport en cours de validité (délivré ou renouvelé depuis le 4 mars 1945). Pour l'entrée en Suisse, un **visa suisse** délivré par la Légation de Suisse à Paris ou les consulats de Suisse en province est toujours nécessaire.